



LA FARLÈDE

Plan Local d'Urbanisme

modification n°5

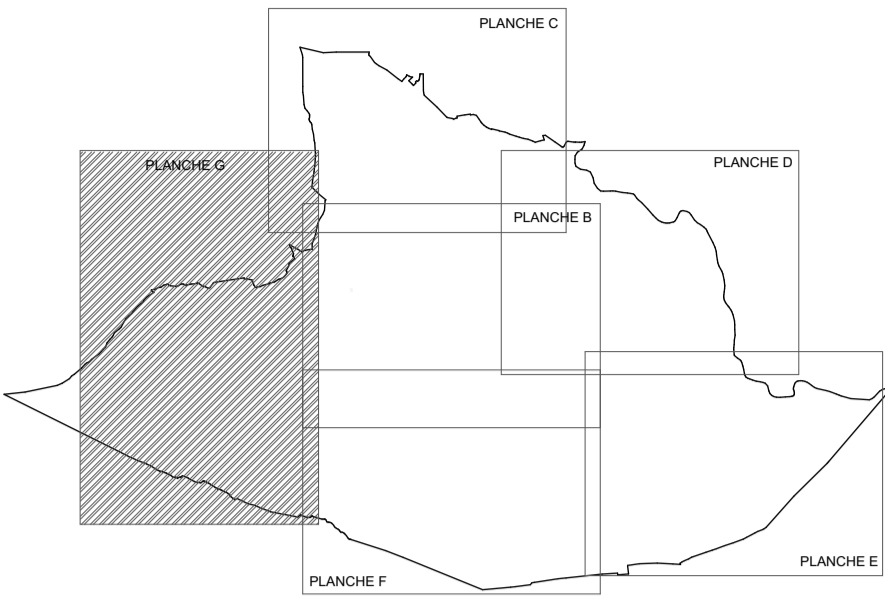



PLANCHE GRAPHIQUE 4 G
1/2000

Travaux effectués à l'initiative du
Conseil Municipal de
approuver les dispositions du Plan Local d'Urbanisme modifié



PROCÉDURES	DATE D'APPROBATION DCM
Plan Local d'Urbanisme	22/03/13
Modification n°1	07/04/14
Modification n°2	24/11/15
Modification n°3	07/10/16
Modification n°4	17/02/17
Modification simplifiée n°1	28/09/17
Modification n°5	



LEGENDE

- Limite de zone
- Espaces boisés classés
- Emplacement réservés pour équipements publics et d'intérêt général
- Emplacement réservé pour voirie
- Emplacement réservé pour cheminement piéton et pistes cyclables
- L.151-19 du code de l'urbanisme
- Jardin à protéger
- Arbre isolé ou alignement d'arbres à préserver
- Éléments architecturaux remarquables
- Espaces à requalifier
- Secteurs de bruit

LEGENDE DES RISQUES

Les zones indiquées sur ce document ont une valeur informative. Elles concernent les zones classées dans le document d'urbanisme mais ne figurent pas forcément sur le plan de zonage des risques. Elles ne sont pas opposables.

Atlas des zones inondables

- LI moyen
- LI majeur ordinaire
- Inondabilité par ruissellement sur les pentes

PER Mouvements de terrains

- PER tous risques confondus
- PER à protéger

Canalisation de transport de gaz

- Bande de danger